

PV DU 25 JANVIER 2023

Date de convocation : 20 janvier 2023
L'an deux mil vingt-trois, le 25 janvier 2023 à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle polyvalente des Châtaigniers en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice VERNHETTES, Maire.

Date de publication : 31 janvier 2023
Étaient présents : Monsieur Patrice VERNHETTES, Maire
Madame CHATEAU Françoise, Madame JALIER Roselyne, Madame GADEMER Catherine, adjoints

Nombre de conseillers : 23
En exercice : 23
Quorum : 12
Madame HEINZE Nathalie, Monsieur BIGOT Gérard, Monsieur HAUTEVILLE Éric, Madame PITARD Annick, Monsieur BOULAY Dany, Monsieur DROUET Roger, Monsieur GADEMER Pierre, Madame ESNAULT Linda, Monsieur SURUT Jackie, Madame PINEAU Nathalie, Monsieur CHESNEAU Jean-Claude, Conseillers municipaux

Présents : 15
Procurations : Monsieur CHRISTIANY Damien donne procuration à Madame CHATEAU Françoise

Votants : 22
Monsieur CHAUVIN Gérard donne procuration à Monsieur VERNHETTES Patrice
Madame KRINCKET Manon donne procuration à Madame ESNAULT Linda
Madame BRECHE Séverine donne procuration à Monsieur BOULAY Dany
Madame TOUZEAU Elisabeth donne procuration à Madame PINEAU Nathalie
Monsieur LEPROUST Claude donne procuration à Monsieur SURUT Jackie
Monsieur BAUDRY Denis donne procuration à Madame JALIER Roselyne

Absents : Monsieur MESNEAU Jacques

Secrétaire : Monsieur DROUET Roger

ORDRE DU JOUR

	Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2022
Délibération n°1-25012023	Urbanisme : déclassement de parcelles en vue d'une cession ultérieure
Délibération n°2-25012023	Fiscalité : Vote des taux 2023
Délibération n°3-25012023	Affaires financières : subventions aux associations
Délibération n°4-25012023	Urbanisme : avis travaux Sté Passenaud
	Questions diverses

Début de séance 20h00.

En ouverture de conseil, Monsieur le Maire tient à apporter toute sa sympathie et soutien à Monsieur Jacques MESNEAU, victime, la veille d'un accident de voiture.

Les membres du conseil municipal se joignent à lui.

Approbation PV du 14 décembre 2022 à l'unanimité

1/ URBANISME : DECLASSEMENT DE PARCELLES EN VUE D'UNE CESSION ULTERIEURE

Rapporteur Monsieur le Maire

Vu le code général des Collectivités Territoriales et l'article L.2241-1 et suivants ;

Vu le Code général de la Propriété des Personnes publiques et ses articles L.2141-1 et suivants ;

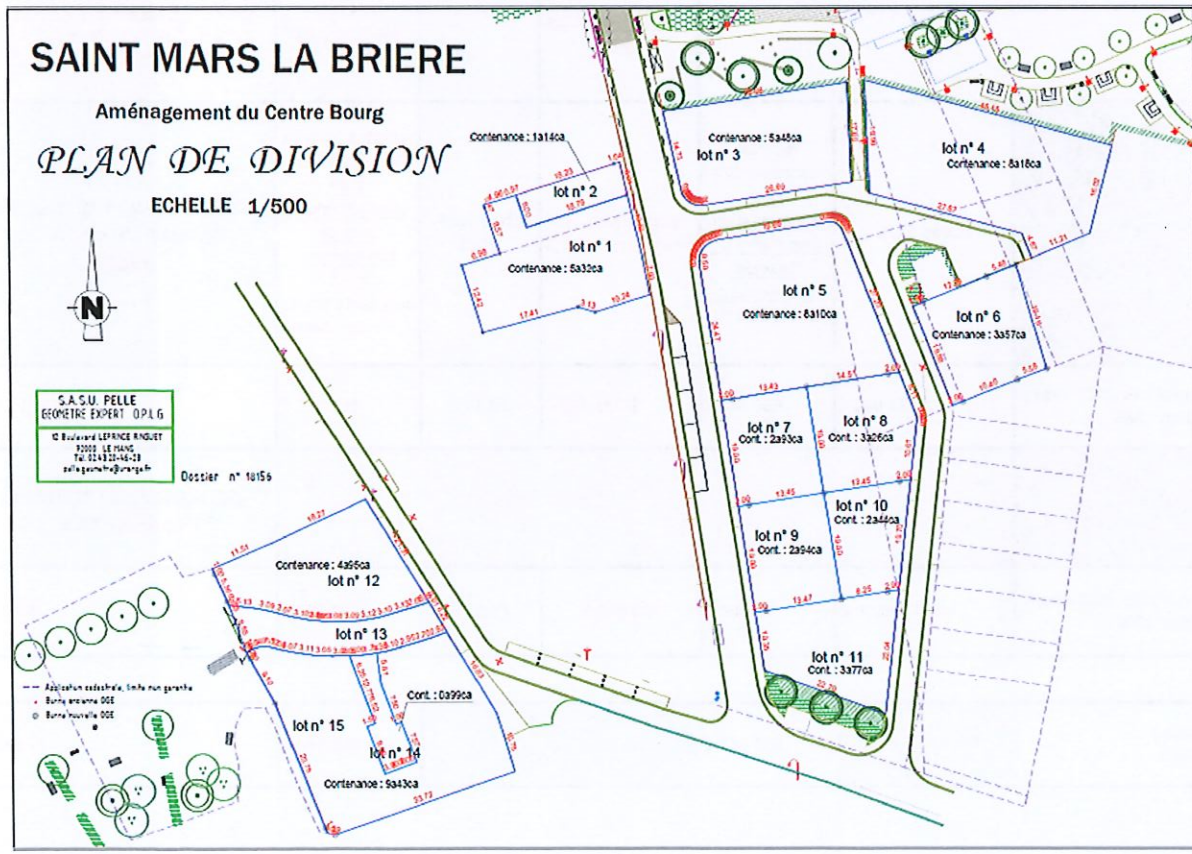
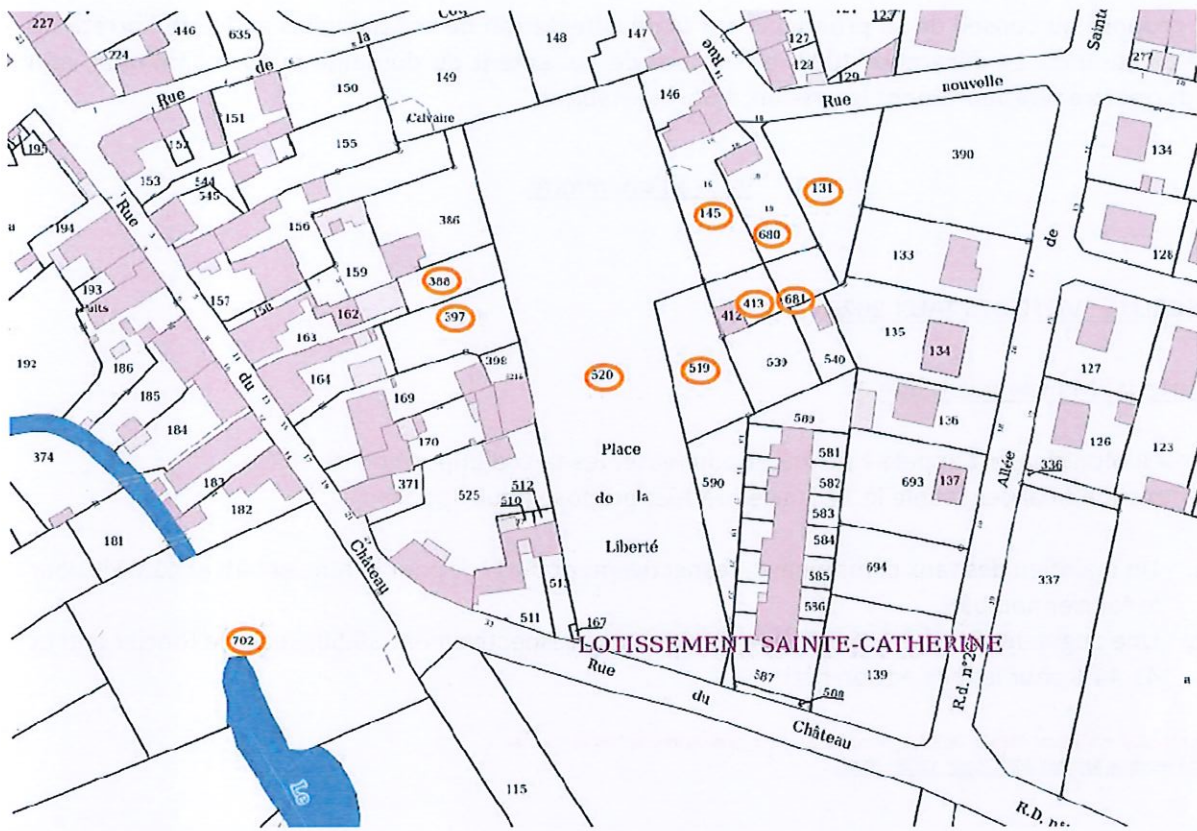
Vu la délibération du 2 septembre 2020 actant le protocole d'accord, signé le 28 janvier 2021, avec le bailleur social Sarthe Habitat pour la construction de 26 logements ;

Vu l'arrêté de désaffectation des parcelles concernées en date du 14 décembre 2022 ;

Afin de permettre la construction de ces logements, les parcelles doivent être cédées à Sarthe Habitat de manière totale ou partielle, comme elles apparaissent dans le plan de division provisoire du géomètre.

Les parcelles sont les suivantes :

Parcelles	Superficies désaffectées
AB 397	424 m ²
AB 388	108 m ²
AB 702	1 537 m ²
AB 520	1 265 m ²
AB 145	293 m ²
AB 680	211 m ²
AB 681	135 m ²
AB 131	131 m ²
AB 413	16 m ²
AB 519	125 m ²
TOTAL	4 245 m ²



Il est proposé au conseil de se prononcer sur la désaffectation de ces parcelles au vu de l'arrêté de désaffectation du 14 décembre 2022, et sur leur déclassement du domaine public communal, afin d'en permettre ultérieurement la cession, à Sarthe Habitat.

Vote à l'unanimité

2/ FISCALITÉ : VOTE DES TAUX 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour voter les taux d'imposition de 2023. La commission finances réunie le 17 janvier dernier propose deux options :

1. Un maintien des taux communaux, respectivement 39.11 % pour le foncier bâti et 41.03% pour le foncier non bâti.
2. Une augmentation de 1 % des taux communaux, respectivement 39.50% pour le foncier bâti et 41.44% pour le foncier non bâti.

simulation des recettes avant Etat 1386TF de 2022, sans détail des lignes du foncier bâti et non bâti
projection calcul recettes fiscales 2023 (base 1259// 2022)

			<u>LOI DE FINANCES 2023</u>		<u>LOI DE FINANCES 2023 Bases +7,1%</u>	<u>PREVISIONS RECETTES FISCALES avec aug* des bases de 7,1% LdF 2023 et augmentation du taux de 1%</u>
		recettes fiscales 2022 sans augmentation des bases et taux de prélevement (taux à 39,11%)	augmentation des bases à 7,1%	taux voté 2022	recettes fiscales 2023 attendues sans changement du taux de prélevement mais augmentation de 7,1% des bases	augmentation du taux de prélevement de 1% soit 39,50%
simulation globale 2023 avant Etat 1386	2 175 000 €	850 643 €	2 329 425 €	39,11%	911 038 €	920 122,88 €
FONCIER NON BATI						prévisions de recettes si 41,44% (+1%)
simulation globale 2023 avant Etat 1386	120 400,00 €	49 400 €	128 948 €	41,03%	52 908 €	53 436 €
recettes fiscales previsionnelles		900 043 €			963 946 €	973 559 €

Madame CHATEAU prend la parole au nom de Monsieur CHRISTIANY, excusé, et lit un texte préparé par lui-même :

Chères Collègues, Chers Collègues,

Je ne peux malheureusement être parmi vous ce soir. Toutefois, je souhaite vous faire part de mon positionnement sur la délibération relative aux taux d'imposition pour 2023.

Je voterai, par procuration, pour le maintien des taux en l'état et je souhaite vous en exposer les raisons :

L'année 2023 s'annonce explosive :

- Explosion des prix de l'énergie = ce sont près de 250 à 300 000 TPE qui pourraient disparaître dont beaucoup d'artisans et de petits commerçants de proximité.

- Explosion du prix des matières premières : nous aurons prochainement à délibérer sur la tarification de la restauration scolaire. Je ne doute pas que des augmentations seront proposées en conseil municipal.

- Une inflation qui s'établit à près de 8% et qui impacte durement les ménages les plus fragiles ;

- Une tension sociale qui touche à son paroxysme ; une exaspération sourde d'une grande frange de la population dont bon nombre n'ont pas la capacité de finir les fins de mois ;

*- Mais SURTOUT : les bases de fiscalité augmentent de 7,1%. Cela veut dire concrètement que tous les propriétaires vont à minima, sans augmentation des taux, payer 7,1% de plus sur leur feuille d'imposition. **Pour la commune, ce sont 64 000 € de recettes supplémentaires.***

Je rappelle qu'au cours des dernières années, l'évolution des bases oscillait entre 0,7% et 1,2% et en 2022, elles ont évolué à 3,4%.

Augmenter les taux en 2023 serait un mauvais message auquel je ne m'associerai pas. En tant qu'élus, notre rôle est de tenir le gouvernail dans la gestion de la commune mais notre rôle consiste aussi, modestement à notre échelle, à protéger les briérois. Ce n'est pas leur faire un "cadeau" que de stabiliser les taux (terme entendu lors de la commission), ce serait faire honneur collectivement à notre mandat. Par ailleurs, comment pouvons-nous justifier d'une augmentation de taux l'année où une manifestation d'ampleur, avec un budget de plus de 50 000 €, est organisée dans la commune pour laquelle je souhaite le plein succès.

Chers Collègues, croyez-moi, nous avons encore les moyens financiers de maintenir le statu quo pour 2023. Nous dégageons une épargne de plus de 500 000 € pour 2022 ce qui est un résultat des plus honorables.

*Alors certes, on vous dira ce soir qu'une augmentation de 1% est symbolique et qu'une recette de 10 000 € supplémentaires sera la bienvenue. On vous dira aussi que les taux n'ont pas évolué depuis 2019 et qu'il est important de faire un rattrapage. **Ces arguments ne tiennent pas en temps de crise. On peut réfléchir à un rattrapage en période de croissance mais pas en ce moment.***

Aussi, pour toutes ces raisons, je voterai contre l'augmentation des taux sur le foncier bâti et le non bâti.

Enfin, je souhaite conclure en vous indiquant collectivement que j'ai proposé en fin de commission une diminution du taux pour envoyer un signal très fort à nos habitants.

A titre personnel, j'aurais proposé une diminution du taux à 0,5%, soit une diminution de 5 000€ de recettes fiscales attendues (au total, la recette nette aurait été de 59 000 € avec l'augmentation des bases)

Cette proposition n'est pas une vue de l'esprit ni une posture démagogique ; c'est une orientation politique forte que j'assume.

Monsieur le Maire rajoute que le budget « 1906, dans le rétro », dont il est fait état par Monsieur CHRISTIANY, n'est pas un budget de la commune mais un budget propre d'une association briéroise. Monsieur SURUT précise que le taux de 0.5%, évoqué par Monsieur CHRISTIANY, n'a pas été proposé lors de la commission des finances du 17 janvier. Il pense que le 1 % d'augmentation viendra se rajouter aux 7% d'augmentation des bases fiscales. Il serait donc inopportun d'augmenter les taux communaux en 2023. D'autant plus que les résultats 2022 de la commune, annoncés aux vœux du Maire s'avèrent encore très corrects. Cependant la réflexion d'une augmentation des taux communaux devra à nouveau se poser en 2024 si le contexte économique est moins sinistré qu'aujourd'hui.

Monsieur le Maire précise que sur 2023, les résultats ne seront pas aussi bons au vu des dépenses attendues en matière énergétique, et du prix des denrées alimentaires. Notre capacité d'autofinancement va certainement diminuer. Il y aura un effet ciseau défavorable avec l'augmentation des dépenses et baisse (ou stagnation) des recettes. Il comprend la demande de non-augmentation des taux communaux pour 2023 mais fait part de son inquiétude sur la capacité de la commune à tenir le budget 2023. En 2024, si la conjoncture le permet il faudra certainement augmenter les taux communaux.

Monsieur SURUT pense, que dans ce cas, il faudra mettre un frein dans les investissements envisagés.

Monsieur CHESNEAU rajoute qu'effectivement la situation devra être réexaminée en 2024.

Monsieur GADEMER s'interroge sur le budget de « 1906 dans le Rétro », dont il n'a aucune connaissance, et sur la faisabilité du projet si les dons attendus n'étaient pas suffisants.

Monsieur SURUT répond que cette question a été évoquée en commission des finances, et qu'une subvention d'équilibre communale serait versée et demande si une convention a été signée.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire, précise qu'il y a, certes un budget prévisionnel de la manifestation mais que les dépenses réelles se feront uniquement si les promesses de dons par les partenaires deviennent certaines et suffisantes. Cette prudence devra éviter un déséquilibre. Il tient à rassurer les membres du conseil et leur demande une adhésion totale à cette manifestation, comme le font les partenaires locaux en les soutenant financièrement.

Monsieur GADEMER rajoute que cette manifestation ne l'intéresse pas, mais ne la remet pas en cause. Il souhaite revenir sur le texte de Monsieur CHRISTIANY, qui, d'après son interprétation, s'inquiète de l'équilibre budgétaire de la manifestation.

Monsieur le Maire dément les craintes évoquées.

Le conseil municipal est donc invité à débattre sur ces deux options et à fixer les taux pour 2023.

18 voix POUR la non-augmentation des taux communaux en 2023

4 voix POUR 1 % d'augmentation

Les taux pour 2023 seront donc de :

- ✓ 39.11 % pour le foncier bâti
- ✓ 41.03% pour le Foncier non-bâti.

3/ AFFAIRES FINANCIÈRES : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Rapporteur : Madame Roselyne JALIER

La commission des finances réunie le 17 janvier 2023 propose la répartition suivante :

DEMANDES SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2023

2019 – 2023

ASSOCIATIONS SPORTIVES AFFILIEES FEDERATIONS	Nombre Adhérents	TRÉSORERIE		Subvention sollicitée	Proposition commission	Conseil municipal du 25 janvier 2023	Versée En 2022	Versée En 2021	Versée en 2020	Versée en 2019
		Budget Prévisionnel	Trésorerie							
USSM										
Athlétisme	50	15 790,10 €	10 624,10 €	2 200,00 €	1 800,00 €		1 800,00 €	2 000,00 €	2 300,00 €	2 200,00 €
Basket	11	1 650,10 €	2 696,00 €	500,00 €	300,00 €		500,00 €	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €
Football	173	33 350,10 €	18 515,00 €	6 500,00 €	5 500,00 €		5 500,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Tennis	47	9 135,10 €	10 659,25 €	1 800,00 €	1 500,00 €		1 500,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
Total	281			10 800,00 €	9 100,00 €	-€	9 300,00 €	10 100,00 €	10 400,00 €	10 800,00 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES NON AFFILIEES	Nombre Adhérents	TRÉSORERIE		Subvention sollicitée	Proposition commission	Conseil municipal du 25 janvier 2023	Versée En 2022	Versée En 2021	Versée en 2020	Versée en 2019
		Budget Prévisionnel	Trésorerie							
USSM Gym briéroise	40	5 160,10 €	7 876,78 €	500,00 €	300,00 €		300,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Temp'0	147	31 506,10 €	14 850,69 €	3 000,00 €	3 000,00 €		5 500,00 €	1 500,00 €	-€	1 000,00 €
Total	187			3 500,00 €	3 300,00 €	-€	5 800,00 €	2 000,00 €	500,00 €	1 500,00 €

ASSOCIATIONS LOISIRS NON AFFILIEES	Nombre Adhérents	TRÉSORERIE		Subvention sollicitée	Proposition commission	Conseil municipal du 25 janvier 2023	Versée En 2022	Versée En 2021	Versée en 2020	Versée en 2019
		Budget Prévisionnel	Trésorerie							
Choral'In	55	14 675,10 €	7 750,00 €	800,00 €	800,00 €		-€	-€	800,00 €	800,00 €
Comité Commisaires de Route Automobile Evènement 1905 dans le Rétro				5 000,00 €	5 000,00 €		-€	-€	-€	-€
Familles Rurales	22	11 664,15 €	11 128,63 €	1 000,00 €	800,00 €		600,00 €	1 300,00 €	600,00 €	600,00 €
Généralions mouvement	148	12 920,10 €	6 989,54 €	1 300,00 €	1 000,00 €		800,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
La Forêt des Pichours (M.A.M.)	3	1 149,13 €	850,48 €	1 550,00 €	200,00 €		800,00 €	-€	-€	-€
La Tribu Briéroise	41	18 050,10 €	19 820,94 €	1 000,00 €	800,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	800,00 €
Naturesolit'ère (recue le 17/01/2023)	15	8 029,10 €	-5 385,00 €	1 500,00 €	1 200,00 €		1 000,00 €	800,00 €	250,00 €	-€
Sur les pas des Artistes	88	16 208,10 €	16 081,00 €	1 000,00 €	800,00 €		-€	-€	800,00 €	800,00 €
U.N.C. - A.F.N. - Opex - Soldats de F.	44	22 765,10 €	7 723,98 €	1 300,00 €	1 000,00 €		-€	-€	-€	400,00 €
Total	412			14 450,00 €	11 000,00 €	-€	4 000,00 €	4 300,00 €	4 650,00 €	4 600,00 €

AUTRES PARTENAIRES LOCAUX	Nombre Adhérents	TRESORERIE		Subvention sollicitée	Proposition commission	Conseil municipal du 25 janvier 2023	Versée En 2022	Versée En 2021	Versée en 2020	Versée en 2019
		Budget Prévisionnel	Tréorerie							
	24	3 580,00 €	400,00 €							
Amicale du personnel				3 120,00 €	2 520,00 €		2 100,00 €	2 100,00 €	1 540,00 €	1 750,00 €
Coopérative école élémentaire				5 860,00 €	5 860,00 €		5 860,00 €	5 860,00 €	11 720,00 €	5 860,00 €
Coopérative école maternelle				4 060,00 €	4 060,00 €		4 060,00 €	4 060,00 €	8 120,00 €	4 060,00 €
Union Cycliste Montgessoise				????	800,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Total				13 040,00 €	13 240,00 €	-€	13 020,00 €	13 020,00 €	22 380,00 €	12 670,00 €

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Nombre Adhérents	TRESORERIE		Subvention sollicitée	Proposition commission	Conseil municipal du 25 janvier 2023	Versée En 2022	Versée En 2021	Versée en 2020	Versée en 2019
		Budget Prévisionnel	Tréorerie							
Association sportive collège				100,00 €	100,00 €		100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Association Cantonale Comice Agricoles				400,00 €	400,00 €		- €	- €	400,00 €	400,00 €
Foyer collège Champagné				1 000,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Le souvenir français				460,00 €	460,00 €		460,00 €	460,00 €	460,00 €	480,00 €
Restos du Coeur				????	C.G.A.S.					
Adapté de la Sarthe				????	C.G.A.S.					
Fondation du Patrimoine				????	150,00 €					
Total				1 060,00 €	2 110,00 €	-€		1 560,00 €	2 160,00 €	2 180,00 €
TOTAL GENERAL				43 750,00 €	39 350,00 €	0,00 €	32 120,00 €	30 860,00 €	40 060,00 €	31 750,00 €

Monsieur Jackie SURUT demande qu'à l'avenir des informations complémentaires soient fournies et notamment le résultat de chaque association.

Madame JALIER présente les différentes demandes. Les présidents d'association présents sortent de la salle pendant la présentation de leur association.

Monsieur SURUT demande le résultat de l'année pour l'association Naturosolid'ère.

Madame JALIER répond qu'elle n'a pas l'information.

Monsieur GADEMER revient sur la demande de subvention de l'association La Forêt des Pitchouns et s'interroge sur le bien-fondé de la participation de 200€ proposée au vu de l'activité (regroupement d'assistantes maternelles) et de l'objet de la demande (rénovation d'un sol dans une maison d'un particulier).

Madame PITARD rajoute qu'une assistante maternelle qui exerce seule chez elle doit assumer les frais d'entretien et de rénovation de son domicile et ne comprend pas la demande de subvention.

Monsieur GADEMER exprime le fait que pour lui il ne devrait pas y avoir de subvention communale versée à cette association.

Monsieur le Maire met au vote le tableau des subventions.

Les membres du conseil votent à l'unanimité la proposition de subventions proposée sauf pour la demande de l'association La Forêt des Pitchouns.

DEMANDES SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2023

2019 - 2023

ASSOCIATIONS SPORTIVES AFFILIEES FEDERATIONS	Nombre Adhérents	TRESORERIE		Subvention sollicitée	Proposition commission	Conseil municipal du 25 janvier 2023	Versée En 2022	Versée En 2021	Versée en 2020	Versée en 2019
		Budget Prévisionnel	Trésorerie							
USSM										
Athlétisme	50	15 750,00 €	-10 624,10 €	2 200,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	2 000,00 €	2 300,00 €	2 200,00 €
Basket	11	1 650,00 €	2 646,00 €	500,00 €	300,00 €	300,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €
Football	173	33 350,00 €	18 515,00 €	6 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Tennis	47	9 135,00 €	-10 659,25 €	1 600,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
Total	281			10 800,00 €	9 100,00 €	9 100,00 €	9 300,00 €	10 100,00 €	10 400,00 €	10 800,00 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES NON AFFILIEES	Nombre Adhérents	TRESORERIE		Subvention sollicitée	Proposition commission	Conseil municipal du 25 janvier 2023	Versée En 2022	Versée En 2021	Versée en 2020	Versée en 2019
		Budget Prévisionnel	Trésorerie							
USSM Gym briéroise	40	5 160,00 €	7 876,78 €	500,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Temp'O	147	31 506,40 €	-14 850,69 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	5 500,00 €	1 500,00 €	-€	1 000,00 €
Total	187			3 500,00 €	3 300,00 €	3 300,00 €	5 800,00 €	2 000,00 €	500,00 €	1 500,00 €

ASSOCIATIONS LOISIRS NON AFFILIEES	Nombre Adhérents	TRESORERIE		Subvention sollicitée	Proposition commission	Conseil municipal du 25 janvier 2023	Versée En 2022	Versée En 2021	Versée en 2020	Versée en 2019
		Budget Prévisionnel	Trésorerie							
Choral'in	55	14 675,00 €	7 750,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	-€	-€	800,00 €	800,00 €
Comité Commissaires de Route Automobile Événement 1906 dans le Rétro				5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	-€	-€	-€	-€
Familles Rurales	22	11 694,45 €	11 128,63 €	1 000,00 €	800,00 €	800,00 €	600,00 €	1 300,00 €	600,00 €	600,00 €
Généralités mouvement	146	12 920,00 €	6 639,54 €	1 300,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	800,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
La Forêt des Pitchouns (M.A.M.)	3	1 149,33 €	830,48 €	1 550,00 €	200,00 €	-€	600,00 €	-€	-€	-€
La Tribu Briéroise	41	18 050,00 €	19 820,94 €	1 000,00 €	800,00 €	800,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	800,00 €
Naturosolid'ère (reçue le 17/01/2023)	15	8 929,00 €	-5 385,00 €	1 500,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 000,00 €	800,00 €	250,00 €	-€
Sur les pas des Artistes	86	16 208,00 €	16 081,00 €	1 000,00 €	800,00 €	800,00 €	1 000,00 €	-€	800,00 €	800,00 €
U.N.C. - A.F.N. - Opex - Soldats de F.	44	22 765,00 €	7 723,98 €	1 300,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	-€	-€	-€	400,00 €
Total	412			14 450,00 €	11 600,00 €	11 400,00 €	4 000,00 €	4 300,00 €	4 650,00 €	4 600,00 €

AUTRES PARTENAIRES LOCAUX	Nombre Adhérents	TRESORERIE		Subvention sollicitée	Proposition commission	Conseil municipal du 25 janvier 2023	Versée En 2022	Versée En 2021	Versée en 2020	Versée en 2019
		Budget Prévisionnel	Trésorerie							
Amicale du personnel	24	3 580,00 €	400,00 €	3 120,00 €	2 520,00 €	2 520,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €	1 540,00 €	1 750,00 €
Coopérative école élémentaire				5 860,00 €	5 860,00 €	5 860,00 €	5 860,00 €	5 860,00 €	11 720,00 €	5 860,00 €

Coopérative école maternelle				4 060,00 €	4 060,00 €	4 060,00 €	4 060,00 €	4 060,00 €	8 120,00 €	4 060,00 €
Union Cycliste Montgessoise				????	800,00 €	800,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Total				13 040,00 €	13 240,00 €	13 240,00 €	13 020,00 €	13 020,00 €	22 380,00 €	12 670,00 €

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Nombre Adhérents	TRESORERIE		Subvention sollicitée	Proposition commission	Conseil municipal du 25 janvier 2023	Versée En 2022	Versée En 2021	Versée en 2020	Versée en 2019
		Budget Prévisionnel	Trésorerie							
Association sportive collège				100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Association Cantonale Comice Agricole				400,00 €	400,00 €	400,00 €	- €	- €	400,00 €	400,00 €
Foyer collège Champagné				1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Le souvenir français				460,00 €	460,00 €	460,00 €	460,00 €	460,00 €	460,00 €	480,00 €
Restos du Cœur				????	C.C.A.S.	C.C.A.S.				
Adapê de la Sarthe				????	C.C.A.S.	C.C.A.S.				
Fondation du Patrimoine				????	150,00 €	150,00 €				
Total				1 960,00 €	2 110,00 €	2 110,00 €	1 560,00 €	1 560,00 €	2 160,00 €	2 180,00 €

TOTAL GENERAL				43 750,00 €	39 350,00 €	39 150,00 €	32 120,00 €	30 980,00 €	40 090,00 €	31 750,00 €
----------------------------	--	--	--	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

4/ URBANISME : OUVERTURE ENQUÊTE PUBLIQUE DEMANDE STE PASSENAUD et AVIS SUR PROJET

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'article R181-38 du Code de l'Environnement

Vu l'arrêté préfectoral DCPAT 2022-0361, informant de l'ouverture d'une enquête publique suite à la demande d'autorisation environnementale de la société PASSENAUD RECYCLAGE, en vue de l'extension de son établissement se situant route de Paris – RD 323 sur les communes de Champagné et Saint-Mars-la-Brière.

Le projet consiste au réaménagement et à l'agrandissement du site afin d'en optimiser l'exploitation (séparation des flux logistiques, réorganisation des zones de stockage, couverture d'une partie des déchets, élargissement des aires de circulation) tout en redéfinissant les modalités de gestion des eaux circulant dans le site.

Monsieur le Maire présente le projet.

Monsieur CHESNEAU précise que ce projet est intéressant car il revoit toute la viabilisation du site et ruissellement d'eau.

Monsieur SURUT demande si l'agrandissement se fait principalement sur la commune de St-Mars-la-Brière.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement la totalité du projet est sur la commune de St-Mars-la-Brière.

Les membres du conseil donnent à la majorité un avis favorable au projet.

POUR 21

ABSTENTION 1

CONTRE 0

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle la date du cyclo-cross, le dimanche 29 janvier 2023.

Madame JALIER rappelle la date du prochain spectacle d'illusionnisme « Perception », le 5 février, et annonce sa démission du conseil municipal.

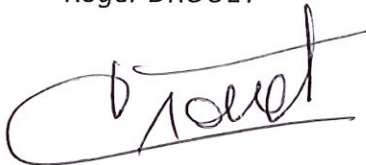
Monsieur GADEMER surpris, se demande qui est capable de remplacer Madame JALIER et qu'il est enclin à la suivre. Il rajoute que les vraies questions devraient être posées suite à cette démission et termine en s'étonnant qu'il n'y ait pas d'autres réactions.

Monsieur SURUT répond qu'il ne réagit pas « à chaud ».

Fin de séance 21h22

Le secrétaire de séance

Roger DROUET



Le Maire

Patrice VERNHETTES

